

# La CGT obtient un assouplissement des mesures sanitaires

Montreuil, le 2 septembre 2021

## ■ Pas de retour sur site pour tous !

Dans un contexte sanitaire catastrophique, la direction voulait appliquer les consignes gouvernementales du retour sur site à 100 %. Face à la pression de la CGT et des autres syndicats, la direction a revu sa position ! Il aura fallu attendre la veille de l'échéance pour que la direction recule et accorde la possibilité de télétravail sanitaire sur la base du volontariat du 1er au 30 septembre. La persévérance paie !

Les nouvelles mesures qui s'appliqueront jusqu'au 30 septembre

- **Retour sur site à minima 3 jours par semaine**
- **Télétravail sanitaire jusqu'à 2 jours par semaine**
- **Possibilité de retour sur site à 100 %**

## ■ Le retour sur les sites tertiaires, un casse-tête!

Le retour sur site reste soumis à validation managériale préalable ! Comment la Direction va-elle gérer les nombreuses contradictions avec la possibilité de retour sur site à 100 % ?

Quid du contrôle et de la limitation du nombre de présents sur site via l'application MonAccès !

Quid du retour dans la limite des jauges définies par bâtiment ? Gestion du capacitaire impossible, cacophonie, frustration des salariés voulant revenir sur site à 100 % assurée !!

Malheureusement, le manque d'anticipation, l'absence de directives claires et cohérentes empêchent l'organisation et le lissage des présences sur site sur l'ensemble des jours de la semaine. Même problématique dans nos restaurants Orange, toujours soumis à un capacitaire de 50%... Aucune mesure prise dans les services pour lisser les horaires de pause repas afin d'éviter l'affluence massive à certains de la pause déjeuner !

## ■ Et au 1<sup>er</sup> octobre... on fait quoi ?

L'évolution de la crise sanitaire est inquiétante. Ce report d'un mois est insuffisant. Cette première victoire démontre qu'il est possible de faire encore reculer la direction.

La CGT réclame de nouvelles mesures adaptées au contexte sanitaire et aux intérêts des salariés

- **Prolongation du télétravail sanitaire Covid-19, sur volontariat, jusqu'à la fin de la crise sanitaire,**
- **Droit à la liberté de se vacciner, sans discrimination ni sanction envers les salariés,**
- **Prise en charge financière par l'employeur des tests PCR, une fois ceux-ci devenus payants,**
- **Qu'aucun salarié ne subisse la moindre suspension de son contrat de travail !!**
- **Qu'aucun salarié ne subisse la moindre perte de rémunération !!**
- **L'application à l'identique des mesures sanitaires pour les salariés d'Orange, nos intervenants internes et nos sous-traitants !**

### Un silence pesant

#### à propos des DROM...

Aux multiples alertes CGT dénonçant une dégradation de la situation sanitaire dans les DROM, vient se rajouter le report de la rentrée scolaire. Bien que le télétravail sur volontariat soit privilégié sur ces territoires, certains salariés connaîtront des contraintes d'ordre organisationnel. Que dit la Direction ? Pas un MOT pour nos compatriotes des Outre-Mer !!! Pour la CGT, Orange ne peut plus se cacher. Elle doit prendre des mesures fortes à la hauteur de la situation sanitaire. C'est urgent !

### En AD et en UI ....

Favorable à la vaccination, la CGT s'oppose au pass sanitaire et ses conséquences. Elle refuse que les salariés ayant une activité pouvant le nécessiter soient pénalisés. Orange doit proposer aux salariés une activité provisoire sans perte de rémunération. La Direction a su organiser l'entraide lors de fermetures de boutiques sur arrêté préfectoral, elle doit le faire MAINTENANT pour éviter toutes sanctions (pose de congés ou suspension de contrat de travail) !

**ENSEMBLE AGISSONS DANS L'UNITÉ  
ET MOBILISONS-NOUS MASSIVEMENT  
DANS LE CADRE D'UNE JOURNÉE D'ACTION UNITAIRE  
A ORANGE**